

COMMUNE DE SAINT-BLAISE-LA-ROCHE

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le treize du mois de novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Blaise-la-Roche, sous la présidence de Gérard DESAGA, Maire, se sont réunis à 20h00 à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 06 novembre 2025.

Le maire a procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : Gérard DESAGA, Olivier DOMINIQUE, Chantal BOCH, Fabrice ELLES, Christian KAUFFMANN, Marjorie KUNOWSKI, Coralie REMIREZ, Alexis ROCHEL, Jean SCHRENCK.

Etait excusé : Christopher GILLON qui a donné pouvoir à Marjorie KUNOWSKI.

Il a constaté que le quorum (6) était atteint.

Jean SCHRENCK a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire a donné lecture de l'ordre du jour :

1. Décision modificative n°3/2025
2. Constitution de servitude
3. Forêt : bilan 2025 - état des coupes et travaux 2026
4. Vente terrain communal
5. Travaux communaux
6. Divers

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 septembre 2025 a été adopté à l'unanimité.

Point n°1 : Décision modificative n°3/2025

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison d'une mauvaise imputation budgétaire pour le reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes de la vallée de la Bruche, il y a lieu de procéder aux virements de crédits suivants :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 10 10226 OPFI	300,00		
D I 20 2031 OPNI		300,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	300,00	
	Réductions	300,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	300,00
Solde Réductions	300,00
Ouv. - Réd.	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour réaliser les virements de crédits ci-dessus mentionnés.

Point n°2 : Constitution de servitude

Constitution d'une servitude de passage et de tréfonds au profit de la société Nexloop France sur la parcelle section 04 numéro 200 et la parcelle section 04 numéro 167, de la commune de Saint-Blaise-la-Roche ;

Dans le cadre de son projet d'implantation de local télécom, la société Nexloop France sollicite la création d'une servitude de passage et de tréfond pour le réseau électrique et fibre sur la parcelle section 04 numéro 200 sise Ligne de Strasbourg à St-D et la parcelle section 04 numéro 167 sise Mouvant Champ, à Saint-Blaise-La-Roche (67420) ;

Considérant que la parcelle cadastrée section 04 numéro 200 et la parcelle cadastrée section 04 numéro 167 sont la propriété de la commune de Saint-Blaise-La-Roche ;

La nécessité de mettre en place une servitude de passage et de tréfonds affectant la parcelle section 04 numéro 200 et la parcelle section 04 numéro 167, et permettant à la société Nexloop France d'implanter un local télécom sur la parcelle section 04 numéro 199 conformément au plan de servitude en annexe,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création d'une servitude de passage et tréfonds non exclusive au profit de la société Nexloop France sur la parcelle section 04 numéro 200 et la parcelle section 04 numéro 167, de la commune de Saint-Blaise-la-Roche pour implanter un local télécom sur la parcelle section 04 numéro 199, conformément au plan de servitude en annexe ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne autorisation à Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Point n°3 : Forêt : bilan 2025 - état des coupes et travaux 2026

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de la commission forêt a eu lieu le 05 novembre 2025 avec l'Office National des Forêts pour présenter le bilan forestier de l'année 2025 et le programme des coupes et travaux en 2026.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le bilan de l'année 2025 et le programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes) ainsi que le programme des travaux patrimoniaux (maintenance, sylviculture, infrastructure et accueil du public pour information) concernant la forêt communale de Saint-Blaise-la-Roche pour l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord sur le programme de travaux et coupes 2026 proposé par l'Office National des Forêts,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Label forestier PEFC

Suite de la réunion de la commission forêt, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de compléter le bulletin d'engagement à la certification PEFC (Pan European Forest Certification) pour la forêt communale. En effet, la certification PEFC est un outil pour :

- agir en faveur de la préservation des forêts en adoptant des pratiques de gestion durable des forêts,
- favoriser la commercialisation des bois et participer à la demande croissante des entreprises en bois certifiées PEFC,
- bénéficier d'aides publiques en tant qu'acteur forestier responsable.

La contribution financière annuelle pour cette certification s'élève à environ 40 euros par an. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour faire appel à la certification PEFC pour la forêt communale.

Point n°4 : Vente terrain communal

Parcelle section 02 numéro 27 Lieu-dit « Derrière la ville »

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de la proposition d'achat d'une partie de la parcelle communale cadastrée section 02 numéro 27 d'une surface totale de 19,61 ares, située au lieu-dit « Derrière la ville », à la société Schrenck Funéraire. Le Maire présente la proposition de tracé de la partie à vendre à ladite société. La surface à vendre s'élève à environ 9,29 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Jean SCHRENCK ayant quitté la salle, à l'unanimité :

- donne son accord de principe pour la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section 02 numéro 27 située au lieu-dit « Derrière la ville » d'environ 9,29 ares à la société Schrenck Funéraire,
- propose un prix de vente à hauteur de 150,00 euros l'are,
- prend acte que les frais de géomètre-expert pour arpenter ladite parcelle à vendre seront aux frais de l'acquéreur,
- charge le Maire de réaliser cette vente par acte notarié aux frais de l'acquéreur.

Parcelle section 04 numéro 200 Lieu-dit « Ligne de Strasbourg »

Le Maire informe que la société Saint Blaise Automobiles souhaite acquérir un terrain de 40 ares au niveau de la parcelle communale cadastrée section 04 numéro 200 lieu-dit « Ligne de Strasbourg ». Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un tracé pouvant répondre partiellement à la demande, à savoir une offre de vente d'environ 24 ares de terrain au niveau de ladite parcelle. Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention, M. Olivier DOMINIQUE, le Conseil Municipal :

- donne son accord de principe pour proposer au demandeur ce tracé laissant au moins 20 mètres devant le hangar communal appartenant à la commune et comprenant la vente partielle de la parcelle cadastrée section 04 numéro 200 pour une surface d'environ 24 ares comprenant le quai de bois et le remblai en l'état,
- propose un prix de vente s'élevant à 1 000 euros l'are,
- prend acte que les frais de géomètre-expert pour arpenter ladite parcelle à vendre seront aux frais de l'acquéreur,
- charge le Maire de réaliser cette vente par acte notarié aux frais de l'acquéreur.

Point n°5 : Travaux communaux

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de voirie réalisés au niveau du Chemin de Blancherupt ont fait l'objet d'un supplément d'un montant de 625,77 euros H.T. en raison de la mise en place d'une grille supplémentaire pour capter l'eau de source et ainsi éviter qu'elle se déverse vers les habitations à proximité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour acter ce supplément à l'entreprise Rochel Terrassement.

Point n°6 : Divers

Cérémonie des vœux 2026 et repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés précédé de la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le 18 janvier 2026. Le Maire charge Olivier DOMINIQUE d'organiser cette journée et remercie les membres du Conseil Municipal de bien vouloir y participer.

Décoration du village Noël 2025

La décoration du village à l'occasion des fêtes de fin d'année est en cours avec l'installation d'un rideau lumineux prévu à l'église ainsi que la pose de sapin à l'école. A ce sujet, Christian KAUFFMANN propose de faire un don à la commune d'une guirlande lumineuse pour l'installer au niveau de la pompe à bras.

Eclairage public

Le Maire donne connaissance du courriel d'une habitante de la commune relatif à l'éclairage public de la commune. Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de son projet de réponse. En parallèle, le Maire propose de rétablir l'éclairage public toute la nuit uniquement dans la Route de Colroy afin d'améliorer la sécurité dans le village. En effet, pour rappel, la coupure de l'éclairage public dans les autres rues du village évite une pollution lumineuse favorable à la biodiversité nocturne.

Information travaux de voirie

Le Maire donne connaissance des travaux à venir dans le village pouvant perturber la circulation :

- du 12/11/2025 au 28/11/2025 du n°23 au n°39 Rue Principale en raison de l'extension du réseau optique par la société CRJ&HD et ses sous-traitants,
- le 13/11/2025 en face du n°27 rue principale en raison de la pose d'enrobés sur la tranchée située sur la RD1420 par la société Eurovia.

En parallèle, le Maire informe que des travaux de démolition de l'annexe située n°37 rue principale sont prévus. A ce sujet, le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter le propriétaire pour acquérir une partie de ce terrain par après afin de pouvoir élargir la Rue des Loisirs.

Journal communal 2025

Le Maire informe que le prochain journal communal sera distribué aux habitants dans quelques jours.

Déchets alimentaires

Le Maire informe qu'un troisième compost alimentaire sera mis en place devant la déchetterie. En parallèle, un compost alimentaire sera installé à Plaine et à Colroy-la-Roche pour délester la commune.

Situation grippe aviaire

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier reçu en mairie le 28/10/2025 au vu du contexte actuel vis à vis de l'influenza aviaire hautement pathogène.

Actuellement, deux foyers sont recensés en faune sauvage dans le Bas-Rhin, l'un à Avolsheim, et l'autre à Strasbourg. Le Maire informe qu'il est appelé à la plus grande vigilance.

Chasse : dates de battues

Les prochaines battues organisées par le locataire de la chasse communale auront lieu le samedi 29/11/2025, le samedi 20/12/2025 et le samedi 31/01/2026.

Manifestations

La commune a été sollicitée pour l'organisation/affichage des manifestations suivantes :

- « La Brocante d'hiver » le dimanche 16/11/2025 à Senones organisé par l'association Broc en Salm,
- Marché de Noël le samedi 22/11/2025 et le dimanche 23/11/2025 au foyer rural organisé par l'association Club Sports & Loisirs,
- Forum du Jeu le dimanche 23/11/2025 de 10h à 18h à la salle polyvalente de La Broque organisé par l'association Colibri Bruche,
- Marché de Noël le samedi 06/12/2025 de 16h à 21h et le dimanche 07/12/2025 de 14h à 19h organisé par l'association Ranrupt Animation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h20.

Le Maire,
Gérard DESAGA



Le secrétaire de séance,
Jean SCHRENCK

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean Schrenck, the secretary of the meeting.

Arrêté en séance du conseil municipal du 09/02/2026
Publié sur le site internet de la commune le 12/02/2026